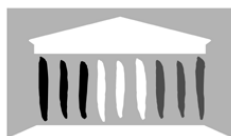


Le présent document est
établi à titre provisoire.
Seule la « petite loi »,
publiée ultérieurement, a
valeur de texte authentique.



ASSEMBLÉE NATIONALE

DIRECTION DE LA SÉANCE

DIVISION DES LOIS

17 mai 2025

PROPOSITION DE LOI

*relative au **droit à l'aide à mourir***

*Texte résultant des délibérations de l'Assemblée nationale
à l'issue de la troisième séance du 16 mai 2025*

*

* *

CHAPITRE I^{ER}

Définition

Article 1^{er}

Après le mot : « santé », la fin de l'intitulé du chapitre I^{er} du titre I^{er} du livre I^{er} de la première partie du code de la santé publique est ainsi rédigée :
« , expression de leur volonté et fin de vie ».